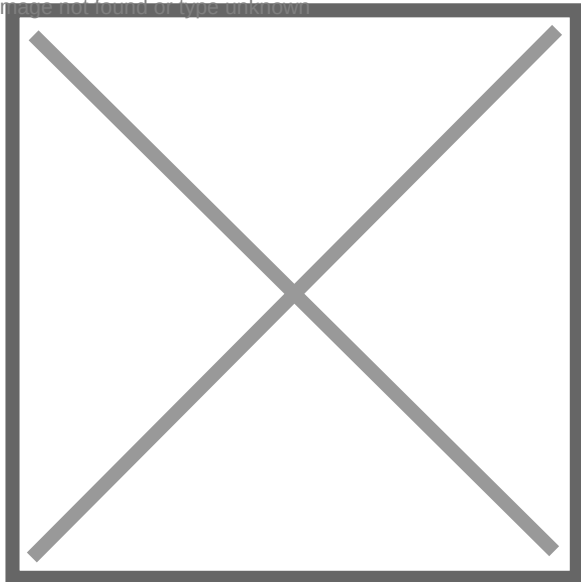


Image not found or type unknown



Informations personnelles bp

Par **torrgovin**, le **14/06/2012** à **09:21**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en litige avec un garage dans lequel ma voiture est immobilisée. Le garage m'accuse d'avoir mis du gazoil Low Cost, or c'est faux, je vais toujours chez bp et je mets la plupart du temps de l'excellium.rnrnLors de l'expertise avec mon expert et l'expert du garage, mon expert à prélevé un échantillon du gazoil se trouvant dans le réservoir pour l'envoyer au laboratoire et prouver que j'ai bien mis du gazoil "propre". Il m'a demandé également de demander à BP le relevé de mes passages à la pompe, grâce à ma carte de fidélité.rnrnJ'ai donc appelé BP, une femme m'a dit qu'elle voyait tous mes passages à la pompe sur son écran, mais qu'elle devait avoir l'amont de son responsable. Celui ci refuse de me donner ces relevés car il estime cela personnel. En quoi ces informations sont personnelles ? Il s'agit bien de mes passages et non des passages d'une autre personne, c'est informations me concernant non ? rnrnMerci pour votre aide.rnrnCordialement,rnSteeve

Par **edith1034**, le **14/06/2012** à **09:35**

bonjour, rnrnpour éviter que BP se fasse poursuivre suite à des dépôts en fond de cuvernrrnpour tout savoir sur les recours rnrn<http://www.fbIs.net/recoursjuridiques.htm>

Par **torrgovin**, le **14/06/2012** à **09:43**

Merci pour votre réponse.rnrnOui c'est bien une hypothèse à ne pas écarter. Mais juridiquement, est-ce que je suis dans mon droit d'exiger la remise de ces informations ou pas ? Qu'en dit la CNIL sur ce sujet là ?

Par **edith1034**, le **14/06/2012** à **09:45**

OUI ÉVIDEMMENT pour tout savoir sur la cnil <http://www.fbIs.net/CNILINFO.htm>

Par **torrgovin**, le **14/06/2012** à **12:30**

Merci. A priori Delek France refuse de me communiquer toute information car il estime que la carte n'est pas nominative. Enfin bon, je comprends plus rien là dedans. On respect pas mes droits, on me fait tourner en bourrique.

Par **edith1034**, le **14/06/2012** à **12:37**

OUI BIEN SÛR il faut poursuivre le garagiste devant le tribunal d'instance et réclamer un préjudice moral pour tout savoir sur le tribunal d'instance <http://www.fbIs.net/TINFO.htm> à titre subsidiaire il faut demander au juge qu'il force BP à donner les informations pour résistance abusive n'oubliez pas de changer de pompiste